INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS REGIONAUX DES CARRIERES

ANNEXE 3 : PROCEDURE D'ELABORATION DES SCHEMAS REGIONAUX DES CARRIERES

Qui fait ?	Étapes d'élaboration du SRC	Étapes de l'évaluation environnementale

Comité de pilotage (Préfet de région, DREAL) et parties prenantes	Etat des lieux (photo de l'existant) :
	- Analyse de la situation existante des besoins dans et hors de la région (ne pas se limiter aux régions limitrophes et inclure le transfrontalier si opportun) et des flux d'entrées et sorties régionaux pour l'ensemble des ressources d'intérêts régionales ou nationales dont celles en granulats marins et en matériaux de carrières issues recyclage et autres matériaux alternatifs (cendre, mâchefer, laitier, etc.)
	- Analyse de l'impact sur l'environnement:
	  - des carrières existantes
	  - de la logistique associée (transports, traitement des matériaux et notamment sur les plateformes de recyclage)
		Caractérisation de l'état initial de l'environnement et diagnostic environnemental
		- Évaluation des effets de la gestion actuelle des matériaux (Bilan CO2, consommation d'espace, paysage consommation d'eau, etc.)
		- État initial de la zone concernée
		- Enjeux de la politique environnementale
		- Caractérisation des effets environnementaux globaux de l'activité sur la zone concernée

GT parties prenantes	Inventaire des ressources Evaluation des besoins régionaux voire nationaux Etat des lieux des modes d'approvisionnement Identification des enjeux de réaménagement et de remise en état Identification des enjeux environnementaux ↓ ↓ Définition des critères de l'évaluation environnementale (Bilan CO2, transformation d'espace, consommation d'eau, etc.) ↓ Identification des enjeux environnementaux, patrimoniaux, sociaux, techniques et économiques du territoire (région et inter région)	
Comité de pilotage + Concertation entre GT	Discussions sur le niveau de production à atteindre/flux entrée-sortie de la région Elaboration de scénarios d'approvisionnement au regard des besoins et des ressources Elaboration des orientations de réaménagement et de remise en état tenant compte des scenarios d'approvisionnement Prise en compte des zones de protection environnementales obligatoires (captage d'eau, etc.)	Calcul des critères : 1. Bilan CO2 2. Consommation d'espace 3. Consommation d'eau 4. etc.
Comité de pilotage + Concertation entre GT	Discussions sur la définition des zones de protection environnementales locales => Evaluation des impacts des scénarios d'approvisionnement au regard de l'environnement, l'exploitation des ressources, la réponse aux besoins, … Communication des valeurs des critères de l'évaluation environnementale pour chaque scénario => Evaluation des impacts des scénarios de réaménagement et de remise en état sur l'environnement => Elaboration des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation => Evaluation technico-économique de ces mesures	Comparaison des différents scénarios de schémas (ne tient pas compte de tous les scenarios mais que des 3 ou 4 les plus pertinents) - Analyse des scénarios envisagés - Caractérisation des impacts territoriaux - Caractérisation des effets environnementaux globaux des scénarios
GT parties prenantes	Evaluation des scénarios au regard des discussions sur les impacts (sur la ressource, sur les besoins, sur l'approvisionnement) et des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de remise en état	
Comité de pilotage + Préfet de région	1. Choix d'un scénario d'approvisionnement au regard des effets sur les besoins, les ressources, la logistique en tenant compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux, sociaux, techniques et économiques et des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation 2. Des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation et des propositions d'orientations de réaménagement et de remise en état 3. Prise en compte des effets sociaux, techniques,-économiques, patrimoniaux et environnementaux du scénario 4. Fixation des indicateurs de suivi du schéma	Justification des choix Approfondissement des effets notables du projet de SRC Validation des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation Définition du suivi environnemental Publication du rapport environnemental
	Projet de SRC	
EPCI concernés par les bassins de production	Observations et propositions des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les bassins de production sur les propositions de dispositions relatives au scénario retenu	
Comité de pilotage + GT selon insuffisance du projet	Modification du projet de SRC pour prendre en compte les observations et propositions	
	Autorité environnementale → Avis de l'autorité environnementale Avis des autorités administratives consultées ← Consultations obligatoires autres que l'AE	
Comité de pilotage + GT selon insuffisance du projet	Modification du projet de SRC pour prendre en compte les avis émis, dont celui de l'autorité environnementale	
Comité de pilotage + Préfet de région	Validation du projet de SRC	
	Participation/consultation du public	
Comité de pilotage + GT selon insuffisance du projet	Modification du projet de SRC pour prendre en compte de la participation du public	
Préfet de région	**SRC arrêté**	